



Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Riom
Canton de Combronde

Mairie de Montcel
63460

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Approbation du nouveau plan de zonage pour l'assainissement collectif

2017,72

L'An deux mil dix-sept, le 15 décembre à 19h,
Le Conseil municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Grégory BONNET, Maire.

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 10

Présents : BONNET G. – CESARINI L. – FALEMPIN A – MOMPIED J.P. – ONZON N.
– PEYNET L. – PORTE J.F.
Absents : AMEYE N. (Procuration à CESARINI L.) – CHANUDET J. (Procuration à MOMPIED JP) – MATHEY FP. (Procuration à BONNET G.)
Secrétaire de séance : MOMPIED JP.

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de zonage pour l'assainissement collectif réalisé par la SEMERAP.

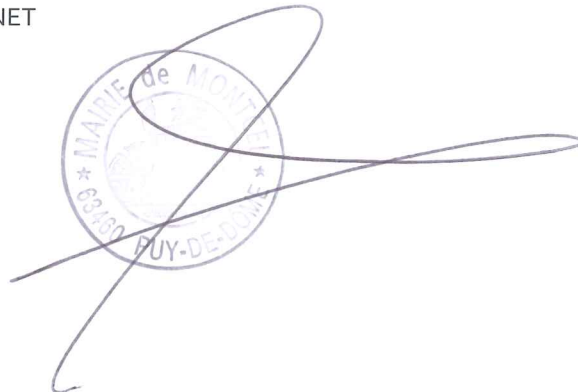
Après accord du Conseil municipal, ce plan sera soumis à une enquête publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le nouveau plan de zonage pour l'assainissement collectif,
- Donne son accord pour qu'il soit soumis à enquête publique,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Grégory BONNET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Engagement de l'étude de zonage d'assainissement.

2015,31

L'An deux mil quinze, le 25 Septembre à 19h,

Le Conseil municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Grégory BONNET, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : AMEYE N. – BONNET G. – CESARINI L. – CHANUDET J. – FALEMPIN A – MATHEY F.P. – MOMPIED J.P. – ONZON N. – PORTE J.F. – TARDIVAT S.

Absents : PEYNET L. donne pouvoir à BONNET G.

Secrétaire de séance : MATHEY F.P.

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

29 SEP. 2015

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-préfecture le :

Publié ou Notifié le :

Suite au contrôle de la Direction Départementale des Territoires il a été demandé à la commune la mise en place d'un règlement du service de l'assainissement collectif et la mise en conformité du zonage d'assainissement.

Monsieur le Maire a contacté la SEMERAP qui propose de mettre à jour l'étude de zonage d'assainissement pour un montant de : 950,00€ HT,

Et d'encadrer l'Enquête Publique s'y rapportant et d'un coût de : 1500,00 HT.

Il est possible de demander des subventions à l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% et au Conseil Départemental à hauteur de 30%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte :

➤ De déléguer à la SEMERAP la mise à jour de l'Etude de zonage d'assainissement et le devis de 950,00€ HT.

➤ De confier la réalisation de l'Enquête Publique et accepte la somme prévisionnelle de 1500,00€ HT.

De mandater Monsieur le Maire pour effectuer les demandes de subventions envisageables et l'autorise à signer tous documents pour mener à bien ces opérations.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Grégory BONNET

